

Fiche 15

Action 2.1.3

## Promouvoir l'information sur le dispositif Lits Halte Soins Santé

Axe2 : Faciliter l'accès à la prévention et aux soins des populations  
Objectif 2.1 : Communiquer pour améliorer l'accès à l'offre de soins

Diagnostic	<p>Les Lits Halte Soins Santé (LHSS) font office de domicile de substitution le temps de réaliser ces soins. Un accompagnement social est proposé pour permettre une rupture avec la rue par la mise en œuvre d'une orientation vers un hébergement plus durable, si la personne le souhaite</p> <p>Méconnaissance par les acteurs de santé et usagers du dispositif LHSS</p> <p>L'ACEP 41 dénombre 230 domiciliations</p> <p>Le nombre de sans domicile serait d'environ 145 000 dans la région Centre il est donc nécessaire de faire connaître ce dispositif</p>
Enjeux	<p><b>Procurer des soins, auprès des personnes sans domicile fixe pour prévenir des situations de complication ou de renoncement aux soins</b></p> <p><b>Accompagner vers une réinsertion sociale et faire de la prévention</b></p> <p><b>Fluidifier le parcours des personnes sans domicile fixe afin d'améliorer leur prise en charge</b></p> <p><b>Participer à l'amélioration et la consolidation l'observation des populations concernées</b></p> <p><b>Envisager la mise en place une fiche de liaison LHSS</b></p>
Actions	<p>Améliorer la lisibilité du dispositif envers les plus démunies</p> <p>Informers les professionnels sur le dispositif et systématiser l'orientation de leur patient sans domicile fixe ayant des besoins sanitaires vers les LHSS</p>
Public(s) visé(s)	Professionnels des secteurs médicaux, sociaux et médico-sociaux et les personnes sans domicile fixe
Pilote(s)	DADOPS
Partenaires et ressources partenariales	<p><b>Partenaires</b> : Association d'Accueil et de Lutte contre les Détreesses, CH, SPA, refuges pour animaux</p> <p><b>Ressources partenariales</b> :</p> <p><u>CILE</u> : Circulaire Interministérielle de lutte contre les exclusions du 06/07/2004</p> <p><u>PRAPS</u> : Développer le repérage et l'accompagnement adapté des publics les plus démunis</p> <p><u>SROMS</u> : Volet personnes en difficulté spécifique</p> <p><u>PTS</u> : Objectif 5 : Améliorer l'accès aux soins et à la prévention des publics vulnérables. Action 5.2 : Améliorer l'accès et la continuité des soins des populations vulnérables. Action 5.4 : Renforcer le lien entre les acteurs de la santé et du social pour les publics en grande précarité</p> <p><u>PDI</u> : Axe 1 : Organiser une offre d'insertion, action 1.7 : Développer l'accompagnement</p>
Leviers/freins	<p><b>Freins</b> : difficultés pour repérer les personnes concernées, deux lits disponibles dans le Loir-et-Cher, non recours aux soins</p> <p><b>Leviers</b> : les LHSS accueillent sans aucune discrimination et quelle que soit la situation administrative, toute personne majeure, sans limite d'âge et ne disposant pas de domicile</p>
Moyens mobilisés	<p>Communication</p> <p>Implication des acteurs de santé</p>
Échéancier	A définir
Indicateurs du suivi et évaluation proposés	<p>Évolution du nombre de bénéficiaires du dispositif</p> <p>Évolution du nombre de lits disponibles</p> <p>Indicateurs de santé des personnes sans domicile fixe</p>